



Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 17 mai 2016

Présents :

Mme Myriam MARY-PLEJ, Mme Valérie SAGUY, M. Philippe CHAVERNAC, Mme Marianne SARDOIS, M. Michel DELCASSE, M. Jean-Pierre VAILLANT, M. Robert YVANEZ

Excusés :

M. Jérôme LOPEZ
Mme Isabelle POULAIN
Mme Corinne DEWOST
M. Bernard BERAL

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte.

Madame Mary Plej, Vice-Présidente du CCAS présente au Conseil d'administration :

1. Approbation du Compte rendu du CA du 14 avril 2016
2. Acceptations de dons de produits secs de la part des particuliers
3. Journée des aînées
4. Actions à reconduire en 2016 (piscines, médiathèque, permis de conduire)
5. Projets à mettre en place en 2016 (bon pour anniversaire des enfants des paniers solidaires, Partenariat avec le secours catholique, l'association Via Voltaire, l'association Pieds, accès à la culture par portage de livres, accompagnement des personnes isolées)
6. Demandes d'aide
7. Divers

Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 14 avril 2016 :

- ◆ Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ
- ◆ Rapport soumis au vote des administrateurs du CCAS.

Mme la vice-présidente demande aux administrateurs du CCAS de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du compte rendu rédigé suite à la séance du Conseil d'administration en date du 05 avril 2016

Aucune question et remarque

Voté à l'unanimité

✚ Acceptations de dons de produits secs de la part de particuliers

- ✚ Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ
- ✚ Rapport soumis au vote des administrateurs du CCAS.

L'article L2242-3 du Code Général des Collectivités Locales autorise les établissements publics communaux à accepter ou refuser par délibération les dons et legs qui leur sont faits.

Un CCAS a la possibilité d'accepter ponctuellement des particuliers des dons de produits secs.

Il est proposé :

- au regard de la réglementation, d'accepter les dons de produits secs de particuliers en vue d'une redistribution aux bénéficiaires des paniers solidaires.

Aucune question et remarque

Voté à l'unanimité

✚ Journée des Aînés

- ✚ Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ
- ✚ Rapport soumis au vote des administrateurs du CCAS.

La journée des Aînés est fixée au 8 septembre 2016. Cette année, il est proposé de rester à St Mathieu de Trévières, ce sera l'occasion pour des personnes parfois isolées ou sortant peu, de retrouver des connaissances autour d'un bon repas avec animation, pour un moment convivial. Cette journée commencera avec un air d'accordéon accompagnée d'un repas puis sera clôturée par un spectacle « cabaret ».

Il a été retenu :

- le Resto des Avants pour le repas, prix 23 euros par personnes (apéritif de bienvenue, entrée, poisson, viande, dessert, café, vin)
- Frédo Boss Accordéon, tarif 400 euros
- Les oiseaux de Nuit, spectacle de transformiste (6 personnes), tarif 2 284.12 euros (y compris le Guso 924.12 euros)
- Sacem : forfait 120 euros

Soit un coût de 37.02 euros par personne

Aucune question et remarque

Voté à l'unanimité

✚ Actions à reconduire en 2016

- ✚ Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ
- ✚ Rapport soumis au vote des administrateurs du CCAS.

Il est proposé aux administrateurs du CCAS de reconduire en 2016 certaines actions menées en 2015, soit :

1. l'accès aux **sports et à la culture pour tous** via la clé pass sport et pass culture
2. la convention avec la Mission Locale Garrigues et Cévennes **pour l'aide au permis de conduire** pour 8 jeunes.
3. soutenir les personnes isolées et favoriser la cohésion sociale **Journée des aînés, visite aux personnes âgées dépendantes** pour les fêtes de fin d'année...)
4. Mammobile, plan canicule.....

Question : Sur quel critère la somme de 150 euros a-t-elle été définie ?

Réponse : la somme de 150 euros vient en complément de l'aide donnée par la MLGC, le Conseil Départemental et le Conseil Régional

Voté à l'unanimité

Projets à mettre en place en 2016 : Nouvelles actions

- ◆ Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ
- ◆ Rapport soumis au vote des administrateurs du CCAS

1. Bon pour les anniversaires des enfants des bénéficiaires des paniers solidaires ; Oublier la précarité le temps d'un jour. Offrir des bons cadeaux pour les enfants des bénéficiaires des paniers solidaires à l'occasion de leur anniversaire, 30 euros pour les enfants jusqu'aux 10 ans de l'enfant dans l'année civile et 50 euros si l'enfant a au moins 11 ans et jusqu'à leur 14^{ème} année.
2. Mise en place d'un partenariat avec le secours catholique (soutien scolaire, multi-services)
3. Séances de motricité pour les seniors avec l'association Pieds. En septembre 2016, la convention avec l'association A Tout Age ne sera pas reconduite.
4. Accompagnement parcours santé une fois par semaine pour les bénéficiaires du RSA en partenariat avec l'association Via Voltaire
5. Accès à la culture : portage de livres à domicile pour les personnes à mobilité réduite
6. Mise en place d'un accompagnement par des bénévoles à destination des personnes isolées : démarches administratives, visites à domicile, plan canicule...

Une réunion sur ce thème sera organisée le lundi 20 juin à 17 h 30 pour élaborer la mise en place de cet accompagnement.

Voté à l'unanimité

Demandes d'aide

- ◆ Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ
- ◆ Rapport informatif

Pas de demande d'aide en cours

Divers

Aides du CCAS pour des demandes de subvention dans le cadre d'aides humanitaires :

Une demande d'aide a été reçue par le CCAS concernant une infirmière dans une clinique, résidant à Saint Mathieu de Trévières et qui part en Inde à Odisha du 10 juillet au 24 juillet 2016 pour l'association Mission Humanitaire.

La commission reviendra sur ce dossier après avoir apporté les réponses aux diverses interrogations telles que : Est-ce que ces projets ne peuvent pas être subventionnés dans le cadre de la formation permanente, est ce que la région ou le département ne peuvent pas aider..... ?.

Prochain conseil d'administration prévu le lundi 20 juin à 17 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 H 40